Les Chartes et les Codes
[C-1] Charte canadienne des droits et libertés, L.R.C. (1985), App. II, nº 44
[C-2] Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ, c. C-12
[C-3] Charte de la langue française [extraits], RLRQ, c. C-11
[C-4] Code civil du Québec [extraits], L.Q. 1991, c. 64
[C-5] Code de procédure civile [extraits], RLRQ, c. C-25.01
Lois et Règlements du Québec
Table des matières
[QUE-1] Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, RLRQ, c. A-2.01
49
[QUE-2] Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001
[QUE-3.1] Règlement sur le dépôt d'une sentence arbitrale et les renseignements relatifs à la
durée des étapes de la procédure suivie pour l'arbitrage, RLRQ, c. C-27, r. 3 207
[QUE-3.2] Règlement sur l'exercice du droit d'association conformément au Code du travail RLRQ, c. C-27, r. 4
[QUE-3.3] Règlement sur la rémunération des arbitres, RLRQ, c. C-27, r. 6 217
[QUE-4] Loi sur les décrets de convention collective, RLRQ, c. D-2
[QUE-5] Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la maind'œuvre, RLRQ, c. D-8.3
[QUE-5.1] Règlement sur les dépenses de formation admissibles, RLRQ, c. D-8.3, r. 3
[QUE-6] Loi sur l'équité salariale, RLRQ, c. E-12.001
[QUE-6.1] Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale RLRQ, c. E-12.001, r. 1
[QUE-6.2] Règlement sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine, RLRQ, c. E-12.001, r. 2
[QUE-7] Loi sur la fête nationale, RLRQ, c. F-1.1
[QUE-8] Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, RLRQ, c. F-5
[QUE-9] Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, RLRQ c. H-2.1
[QUE-10] Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3
[QUE-11] Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, RLRQ, c. M-15.001
[QUE-12] Loi sur le ministère du Travail, RLRQ, c. M-32.2
[QUE-13] Loi sur les normes du travail, RLRQ, c. N-1.1
[QUE-13.1] Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, RLRQ, c. N-1.1, r. 0.1
[QUE-13.2] Règlement sur les normes du travail, RLRQ, c. N-1.1, r. 3
[QUE-13.3] Règlement sur les taux de cotisation, RLRQ, c. N-1.1, r. 5 451

[QUE-13.4] Règlement sur la tenue d'un système d'enregistrement ou d'un registre, RLRQ c. N-1.1, r. 6
[QUE-14] Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement de différends dans le secteur municipal, RLRQ, c. R-8.3
[QUE-15] Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction, RLRQ, c. R-20
[QUE-15.1] Règlement sur le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la cons truction, RLRQ, c. R-20, r. 14.1
[QUE-15.2] Règlement sur les travaux bénévoles de construction, RLRQ, c. R-20, r. 14.2
[QUE-16] Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1
[QUE-16.1] Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité de travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 2
[QUE-16.2] Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. :
[QUE-16.3] Règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 11.1
[QUE-16.4] Règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relatif aux décisions individuelles en application de la Loi sur l'équit salariale, RLRQ, c. S-2.1, r. 11.2
[QUE-16.5] Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à la protection des travail leurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service, RLRQ, c. S-2.1, 1 33.3
[QUE-17] Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène, RLRQ, c. S-32.1
[QUE-18] Loi sur les syndicats professionnels, RLRQ, c. S-40 70
[QUE-19] Loi instituant le Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1 71
[QUE-19.1] Code de déontologie des assesseurs, des conciliateurs, des agents de relations de travail et des enquêteurs du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 0.01
[QUE-19.2] Code de déontologie des membres du Tribunal administratif du travail, RLRQ, o
T-15.1, r. 0.1
être nommées membres du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 1
[QUE-19.4] Règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c T-15.1, r. 1.1
[QUE-19.5] Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres de Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 2
[QUE-20] Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales, RLRQ, c U-0.1
[QUE-21] Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail, RLRQ, c. P-39
Lois et Règlements du Canada
Table des matières
[CAN-1] Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. (1985), ch. H-6 82:
[CAN-2] Code canadien du travail, L.R.C. (1985), ch. L-2
[CAN-2.1] Règlement de 2012 sur le Conseil canadien des relations industrielles DORS/2001-520, (2001) 135 Gaz. Can. II, 2794
[CAN-2.2] Règlement du Canada sur les normes du travail, C.R.C., Vol. X, ch. 986

[CAN-2.3] Règlement du Canada sur les relations industrielles, DORS/2002-54, (2002) 136 Gaz. Can. II, 385
[CAN-2.4] Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail, DORS/2020-130, (2020) 154 Gaz. Can. II, 1239
[CAN-2.5] Règlement sur les normes relatives aux activités d'apprentissage en milieu de travail, DORS/2020-145, (2020) 154 Gaz. Can. II, 1543
[CAN-2.6] Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires, DORS/2020-260, (2020 154 Gaz. Can. II, 3660
[CAN-2.7] Règlement d'exemption et d'adaptation de certaines dispositions sur la durée du travail, DORS/2021-200, (2021) 155 Gaz. Can. II, 3580
[CAN-2.8] Règlement sur les comités d'orientation, les comités locaux et les représentants et matière de santé et de sécurité, DORS/2015-164, (2015) 149 Gaz. Can. II, 2124 1145
[CAN-3] Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46 [extraits]
[CAN-4] Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44
[CAN-4.1] Règlement sur l'équité en matière d'emploi, DORS/96-470, (1996) 130 Gaz. Can II, 2970
[CAN-5] Loi sur l'équité salariale, L.C. 2018, ch. 27, art. 416
Index Analytique

#### ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

[L-1] Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001 $\dots3$
[R-1.1] Règlement sur l'assistance médicale, RLRQ, c. A-3.001, r. 1
[R-1.3] Conditions pour l'octroi d'une subvention `a un employeur qui embauche un travail leur victime d'une lésion professionnelle, RLRQ, c. A-3.001, r. 5
[R-1.4] Règlement sur la détermination du taux d'intérêt applicable aux fins des articles 60, 90, 135, 261 et 364 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001, r. 6
[R-1.5] Règlement sur le financement, RLRQ, c. A-3.001, r. 7 273
[R-1.6] Règlement sur les fournisseurs, RLRQ, c. A-3.001, r. 7.1 571
[R-1.7] Règlement sur les frais de déplacement et de séjour, RLRQ, c. A-3.001, r. 8
[R-1.8] Règlement désignant une infirmière praticienne spécialisée à titre de professionnel de la santé pour l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la Loi sur les accidents du travail, RLRQ, c. A-3.001, r. 8.01 579
[R-1.9] Règlement sur les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001, r. 8.1 581
[R-1.10] Règlement sur les normes et barèmes de l'aide personnelle à domicile, RLRQ, c. A-3.001, r. 9
[R-1.11] Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2024, RLRQ, c. A-3.001, r. 11
[R-1.12] Règlement sur les programmes de stabilisation sociale et de stabilisation économique, RLRQ, c. A-3.001, r. 14
[R-1.13] Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins, RLRQ, c. A-3.001, r. 10
[R-1.14] Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2024, RLRQ, c. A-3.001, r. 15
[R-1.15] Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2024, RLRQ, c. A-3.001, r. 16

#### Table des matières générale

### SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1
[R-2.1] Règlement sur l'application d'un Code du bâtiment — 1985, RLRQ, c. S-2.1, r. 0.1
[R-2.2] Règlement sur l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction, RLRQ, c. S-2.1, r. 1
[R-2.3] Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 2
[R-2.4] Code de sécurité pour les travaux de construction, RLRQ, c. S-2.1, r. 4 739
[R-2.5] Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 5
[R-2.6] Règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 11.1
[R-2.7] Règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relatif aux décisions individuelles en application de la Loi sur l'équité salariale, RLRQ, c. S-2.1, r. 11.2
[R-2.8] Règlement sur les établissements industriels et commerciaux, RLRQ, c. S-2.1, r. 6 895
[R-2.9] Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines, RLRQ, c. S-2.1, r. 7
[R-2.10] Règlement sur les frais d'inscription, de déplacement et de séjour des programmes de formation concernant les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction, RLRQ, c. S-2.1, r. 7.1
[R-2.11] Règlement sur l'information concernant les produits dangereux, RLRQ, c. S-2.1, r. 8.1
[R-2.12] Règlement sur les mécanismes de prévention propres à un chantier de construction, RLRQ, c. S-2.1, r. 8.2
[R-2.13] Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à tout programme du ministère de la Santé et des Services sociaux (remplacé), RLRQ, c. S-2.1, r. 29 951
[R-2.14] Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative à la protection des travailleurs domestiques dans le cadre de la modalité chèque emploi-service, RLRQ, c. S-2.1, r. 33.3
[R-2.15] Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative au travail effectué dans le cadre de mesures de réadaptation arrêtées par la Société de l'assurance automobile du Québec, RLRQ, c. S-2.1, r. 31
[R-2.16] Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution, RLRQ, c. S-2.1, r. 9
[R-2.17] Règlement sur le programme de prévention, RLRQ, c. S-2.1, r. 10 979
[R-2.18] Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement, RLRQ, c. S-2.1, r. 12
[R-2.19] Règlement sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 13 1009
[R-2.20] Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, RLRQ, c. S-2.1, r. 14
[R-2.21] Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie, RLRQ, c. S-2.1, r. 15
[R-2.22] Règlement sur les services de santé au travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 16 1277
[R-2.23] Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier, RLRQ, c. S-2.1, r. 12.1

#### Table des matières générale

[L-2.1] Loi sur les normes du travail (extraits), RLRQ, c. N-1.1
[L-2.2] Loi proclamant le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail RLRQ, c. J-0.1.2
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL
[L-3] Loi instituant le Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1
[R-3.1] Code de déontologie des assesseurs, des conciliateurs, des agents de relations du travail et des enquêteurs du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 0.01
[R-3.2] Code de déontologie des membres du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 0.1
[R-3.3] Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du travail et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres, RLRQ, c. T-15.1, r. 1
[R-3.4] Règles de preuve et de procédure du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 1.1
[R-3.5] Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1, r. 2
LÉGISLATION FÉDÉRALE
[L-4] Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, L.R.C. (1985), ch. C-13
INDEX ANALYTIQUE 1379